

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES**

## **DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2022/15**

**PUBLIE LE MARDI 19 AVRIL 2022**

## Avis de Publication

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2022-15 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus  
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 19/04/2022

La Directrice Générale Adjointe



Dorothée TORRES

## **SOMMAIRE**

- I      Délibérations du Bureau Communautaire : Néant**
  
- II     Délibérations du Conseil Communautaire du 07 avril 2022**
  
- III    Arrêtés et Décisions du 11 au 19 avril 2022**

# I

## **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : NEANT**

## II

# DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2022

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

## GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

N° 01C\_07\_04\_2022

### PASSAGE À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC L'ÉCO ORGANISME CITEO

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) exploite en régie, depuis 2001, le centre de tri de St-Martin Boulogne qui permet de trier en plusieurs catégories les déchets recyclables (bac bleu/jaune) collectés sur le territoire.

Cela répond à une organisation nationale déployée par CITEO (ex-Eco-Emballages), éco-organisme agréé par l'État, qui a pour objectif d'uniformiser les consignes de tri pour les usagers et d'étendre cette action à l'ensemble du territoire national, afin d'atteindre 75% de recyclage de l'ensemble des emballages mis sur le marché en France dans des conditions économiques optimisées.

Ceci est formalisé sous forme d'un contrat qui permet à la CAB de percevoir environ 1 000 000 € de soutien financier par an (hors recettes de vente de matériaux qui représentent environ 500 000 € par an en fonction des cours).

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a fixé des objectifs en matière de recyclage des déchets, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri (ECT) des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022.

L'harmonisation des consignes de tri est progressive. Elle s'accompagne de la nécessité d'adapter les centres de tri et d'organiser les filières par rapport aux nouveaux gisements à valoriser.

C'est pourquoi, au travers d'appels à projets, CITEO propose aux collectivités des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses soutiens financiers et qui visent à soutenir les initiatives en faveur de l'augmentation de la performance du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés.

Concernant la collecte, depuis le 1er septembre 2018, la CAB l'a organisée de façon harmonisée et préparée à cette évolution, pour le passage aux extensions des consignes de tri :

- bacs (ou sacs) bleus pour les papiers-cartons : collecte une fois par quinzaine ;
- bacs (ou sacs) jaunes pour les emballages : collecte une fois par quinzaine.

Concernant le centre de tri, celui de Saint Martin-Boulogne continuera à traiter les papiers-cartons (fibreuse) et l'ensemble des emballages sera expédié au centre de tri du SEVADEC pour y être traité dans le cadre de l'entente territoriale organisée à l'échelle de la Côte d'Opale.

Dans ce cadre, il convient que la CAB réponde aux deux appels à projet de CITEO (phase 5) concernant la collecte pour l'extension des consignes de tri et pour l'adaptation du centre de tri.

Si ce projet «collecte» est retenu, il pourra bénéficier d'une augmentation du soutien financier versé par CITEO sur les tonnes de plastiques recyclés : 660 €/tonne en extension des

consignes de tri contre 600 €/tonne sans extension de consignes.

Si le projet «centre de tri» est retenu, il pourra bénéficier d'une subvention allouée en fonction du montant des travaux prévisionnels d'adaptation de l'équipement rendus nécessaires.

**Après avis de la commission Politique de l'Eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers en date du 17 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver l'engagement de la CAB vis-à-vis des nouvelles consignes de tri, matérialisé au travers de sa candidature aux deux appels à projets lancés par CITEO,**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à ces dossiers.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Brigitte PASSEBOSC**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## Avait donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 02C\_07\_04\_2022

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AQUIMER

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient depuis 2006 le pôle de compétitivité Aquimer. Elle contribue chaque année au fonctionnement de l'association mais aussi à la diversification de ses thématiques d'intervention. Plus récemment, peuvent être cités les travaux de réflexion engagés sur les évolutions de consommations, qui se sont accélérées, suite à la crise du Covid-19, ainsi que l'intensification des efforts de valorisation des produits, de sécurisation et de diversification des approvisionnements dans un contexte post-Brexit.

Enfin, la « Bluetech », qui fédère l'ensemble des démarches innovantes de l'économie maritime, sera un axe de développement majeur du territoire dans les prochaines années sur lequel le pôle sera appelé à contribuer. Identifié fin 2018 comme référent Innovation du Plan de filière des produits de la pêche maritime, de la pisciculture et de la conchyliculture, Aquimer a élargi son réseau de partenaires et a ouvert une antenne en Normandie, critères et actions demandés par l'État.

En outre, Aquimer a également répondu à l'incitation de l'État sur le renforcement du rôle des pôles de compétitivité au niveau européen, en devenant le référent français de la plate-forme européenne EATIP (European Aquaculture Technology and Innovation Platform). Cette plate-forme ayant pour objectif de développer, soutenir et promouvoir les nouvelles technologies et l'innovation dans le secteur de l'aquaculture.

Dans ce contexte, la CAB est sollicitée par Aquimer pour un soutien financier à hauteur de 88 750 € autour d'un programme d'activités qui se décline en trois thématiques prioritaires : les ressources, la performance industrielle et les produits aquatiques du futur. Le budget prévisionnel 2022 de l'association s'élève à 1 327 427 €.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire du 21 mars 2021,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'attribuer une subvention de 88 750 € au pôle de compétitivité Aquimer pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2022 et la poursuite par celle-ci de ses actions en faveur de la filière,**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03C\_07\_04\_2022

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À INITIATIVE BOULOGNE-SUR-MER POUR 2022

Conformément à la stratégie de développement économique durable définie par les élus communautaires, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activités, pourvoyeurs d'emplois sur le tissu économique local.

L'association Initiative Boulogne-sur-Mer (IBM) exerce dans le Boulonnais la mission d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro. Cette plate-forme d'initiatives locales, en renforçant les fonds propres des porteurs de projets, offre ainsi un appui financier aux projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises, et permet un effet levier auprès d'autres financeurs, notamment les banques.

Depuis 2001, les élus de la CAB ont décidé de participer financièrement au fonctionnement de l'association IBM à travers une convention d'objectifs annuelle. Ainsi, IBM fait état du bilan de la plate-forme pour l'année 2021 :

- 74 entrepreneurs ont été accompagnés et financés grâce aux prêts d'honneur, pour un montant de 443 500 € ;
- ce qui représente 50 entreprises financées (68 % d'entreprises créées, 18 % d'entreprises reprises, 12 % d'entreprises en croissance et 2 % d'entreprises en transition), soit 154 emplois directs créés ou maintenus ;
- 42 % des entrepreneurs accompagnés étaient demandeurs d'emplois, 31 % sont des femmes, 24 % ont moins de 30 ans et 22 % ont plus de 45 ans
- à noter enfin, un taux de pérennité à 3 ans de 95 % des entreprises soutenues.

L'association demande une revalorisation de la subvention à hauteur de 54 000€ afin d'homogénéiser les subventions entre les différents territoires (basée sur un coût de 48 centimes par habitant) et afin de palier le nouveau paiement du loyer des bureaux tour Méhul. A noter par ailleurs qu'IBM a été association lauréate de l'appel à projets de l'État sur l'inclusion par le travail indépendant, lui ayant permis un accompagnement spécifique par valorisation du temps passé.

Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 27 000 € comme précédemment, pour laquelle une convention d'objectifs précisera notamment les modalités de versement. Les crédits sont inscrits à la ligne budgétaire 90-6574.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement économique et portuaire du 21 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'attribuer une subvention de fonctionnaires  
Boulogne-sur-Mer à hauteur de 27 000 € pour l'année 2022 ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le  
ID : 062-246200729-20220407-03C\_07\_04\_2022-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs, ainsi que les documents permettant le versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**  
Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 04C\_07\_04\_2022

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 À BGE LITTORAL OPALE

L'entrepreneuriat figure parmi les priorités que les élus communautaires ont définies dans le cadre de la stratégie de développement économique du Boulonnais. Qu'il s'agisse d'économie classique ou d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour laquelle la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste, la création d'activités nécessite un accompagnement technique à destination des entrepreneurs. En soutenant les structures spécifiques, la CAB vise à encourager la création ou la reprise d'entreprises pérennes en faveur de l'emploi.

L'association BGE Littoral Opale, soutenue depuis plusieurs années par la CAB, mène les missions suivantes :

- Accompagner les porteurs de projet en vue d'acquérir les ressources techniques et méthodologiques pour un projet économiquement viable ;
- Faciliter l'obtention de prêts et financements nécessaires au lancement du projet ;
- sensibiliser le public à l'ESS, afin de susciter la création d'activités répondant à ses valeurs et pratiques.

En 2021, BGE Littoral Opale a accueilli :

- 368 porteurs de projets lors d'ateliers « *Les clefs pour entreprendre* » ;
- 492 porteurs de projet lors des parcours d'accompagnement au montage de projet ;
- et 32 porteurs de projet en ESS bénéficient d'un accompagnement (dont 6 en suivi).

De plus, dans le cadre du programme d'inclusion par le travail indépendant, BGE Littoral Opale a intégré 12 participants. Enfin, la Couveuse Littoral Opale a permis d'accélérer le démarrage d'une quinzaine d'entreprises en donnant confiance aux porteurs de projet et en facilitant les prises de commandes. Afin de poursuivre ces résultats, l'association BGE Littoral Opale sollicite la CAB pour une subvention à hauteur de 60 000 €.

Il est proposé de reconduire la subvention de la CAB à hauteur de 47 000 € : 27 000 € au titre des missions de développement économique et 20 000 € au titre des missions de développement de l'ESS. Les crédits sont prévus sur les lignes budgétaires 90-6574-ECO et 90-6574-ESS. Le partenariat entre la CAB et BGE Littoral Opale sera traduit au sein d'une convention d'objectifs, qui précisera les modalités de versement de la subvention.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement économique et portuaire du 21 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'attribuer une subvention de fonctionnement à BGE Littoral Opale d'un montant de 47 000 € au titre des missions de développement de l'entrepreneuriat et de**



## développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20220407-04C\_07\_04\_2022-DE

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que les documents permettant le versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE**  
**N° 05C\_07\_04\_2022**  
**REFONTE DU DISPOSITIF DE BOURSE À L'APPRENTISSAGE**

Les élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) ont lancé en 2015 le dispositif de bourse à l'apprentissage. Celui-ci vise à soutenir l'artisanat et les petits commerces ainsi que la transmission des savoirs. L'accompagnement prend la forme d'une bourse à destination des structures accueillant un apprenti mineur (500 €) ou majeur (1 500 €).

Depuis le début du dispositif, 67 très petites entreprises ont bénéficié d'une bourse à l'apprentissage pour un montant total de 73 750 €. Elle concerne majoritairement des formations de BTS ou DUT (58%) liées à la coiffure/esthétique, la menuiserie, les métiers de bouche (boucherie/charcuterie, restauration) ou encore l'informatique. 88,5 % des contrats d'apprentissage vont jusqu'à leur terme. A l'issue, 52 % des employeurs proposent un contrat à l'apprenti qui sont 56 % à accepter la proposition, soit au total environ 20 contrats signés depuis 2015.

Le dispositif de bourse à l'apprentissage est bien accueilli par les entreprises bénéficiaires, mais nécessite d'être redéfini afin de prendre en compte ses récentes évolutions. Aussi, les bénéficiaires de la bourse à l'apprentissage pourront être tout type d'acteur économique : entreprise, auto-entrepreneur (mais sous réserve d'inscription à la chambre des métiers, la chambre du commerce ou la chambre de l'agriculture), ainsi que les associations assujetties à l'impôt. Seront exclues les professions réglementées. Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi des contrats d'apprentissage, il semble opportun de verser la bourse lors de la deuxième année d'apprentissage.

Les critères de base restent inchangés : être implanté sur l'une des communes de l'agglomération boulonnaise, être une entreprise de 10 salariés au maximum, ne pas avoir eu d'apprenti depuis au moins deux ans et permettre un apprentissage adéquat (tuteur ayant une formation et un savoir au moins équivalents) pour tout type de formations en apprentissage, y compris post bac.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement économique et portuaire du 21 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver les conditions d'attribution des subventions dans le cadre de la bourse à l'apprentissage dans la limite des crédits disponibles ;**

- de déléguer au Président ou à son représentant la faculté d'attribuer les subventions aux établissements dans les conditions précisées ci-dessus ;
- de déléguer au Président ou à son représentant la faculté de signer les documents et conventions avec chaque établissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**  
Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

**CULTURE**  
**N° 07C\_07\_04\_2022**  
**FESTIVAL POULPAPHONE - TARIFICATION 2022.**

Le Poulpaphone est un festival organisé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) afin de promouvoir tous les styles de musiques actuelles (rock, hip hop, électro, etc.) et favoriser le rayonnement culturel de l'agglomération.

L'identité du festival se manifeste par la présence d'artistes de renommée nationale et internationale mais aussi dans la découverte de nouveaux talents prometteurs.

Après une édition 2021 réussie sur un nouveau site, le Site de l'Eperon à Boulogne-sur-Mer, l'expérience sera renouvelée en 2022. Les 16 et 17 septembre prochains sont attendus plus de 5 000 festivaliers (hors restriction sanitaire liée à la Covid 19).

La tarification évolue en cohérence avec le développement du festival mais continue de rester attractive et conforme à la volonté initiale de démocratisation :

- 20 euros le billet 1 jour ;
- 30 euros le billet 2 jours.

Cette année, une tarification spéciale est proposée en lien avec le Pass Culture dans le but de favoriser l'accès à la culture des plus jeunes. Ainsi, les jeunes âgés de 15 à 18 ans pourront non seulement réserver des billets Poulpaphone via l'application Pass Culture mais aussi bénéficier de tarifs préférentiels :

- 18 euros le billet 1 jour ;
- 28 euros le billet 2 jours.

Ces tarifs destinés uniquement à la prévente s'expriment hors frais de location et/ou transaction imputable au festivalier, dont le montant et les conditions d'application sont définis préalablement avec les prestataires de billetterie.

Les recettes générées par la prévente sont perçues par les prestataires de billetterie qui reverseront à la CAB le montant des recettes hors commission (cf. tarifs définis ci-dessus).

Les engagements de chacune des parties, notamment financiers, sont précisés dans le document donnant mandat aux prestataires de billetterie.

Pour les ventes effectuées directement sur place dites « guichet », la CAB appliquera le tarif unique de 23 euros pour le billet 1 jour.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Culture, Politique de Prévention Sécurité et Santé, Crématorium, Gens du voyage et Sport du 8 mars 2022.**

**Le CONSEIL décide :**

- **D'approuver la tarification 2022 du festival Poulpaphone dans les conditions précitées ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents de mandats avec les prestataires de billetterie.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## Étaient absents :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**



## CULTURE

N° 08C\_07\_04\_2022

### ENFANCE DE L'ART : AVENANT AU CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE (CLEA).

En 2005, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a mis en place un premier Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), dans le but de démocratiser l'accès à l'art et à la culture.

Signé pour 3 ans et renouvelable une fois, ce contrat a permis d'asseoir les bases d'une politique de sensibilisation menée par la CAB en lien étroit avec l'Éducation Nationale.

Depuis, la CAB a consolidé et développé ses programmes d'éveil à la culture sous l'appellation « L'enfance de l'art » avec en moyenne 5 000 jeunes sensibilisés par an.

Après délibération en date du 7 novembre 2019, la CAB a eu l'opportunité de signer une nouvelle convention de partenariat CLEA, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, avec l'Éducation Nationale, le Département du Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ce nouveau CLEA repose sur la présence accrue d'artistes dans l'agglomération boulonnaise sous la forme de résidences-missions.

Aujourd'hui, un avenant au CLEA est proposé afin de prolonger cette période pour une durée de 3 ans de 2022 à 2024. Il permet de définir les principaux axes d'intervention qui seront déployés sur le territoire boulonnais et d'identifier les engagements communs des partenaires. Ils ne sont pas nécessairement financiers pour le Département tandis que la CAB doit apporter une participation financière au moins égale à celle versée par l'État qui est de 50 000 euros par an pendant trois ans. A cela s'ajoute une contribution financière supplémentaire pour les frais d'accompagnement des artistes en résidence mission, plafonnée à 25 000 euros par an.

Ces engagements financiers restent néanmoins soumis au vote du budget conformément au principe d'annualité.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de Prévention Sécurité et Santé, Crématorium, Gens du voyage et Sport du 8 mars 2022.**

**Le CONSEIL décide :**

- d'approuver le principe d'un avenant CLEA dans les conditions précisées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention du CLEA et tous documents y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

**CULTURE**

**N° 09C\_07\_04\_2022**

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU BOULONNAIS -  
TARIFICATION 2022/2023.**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais est un des piliers de la politique culturelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Il est un lieu ouvert, tourné vers l'innovation et il participe au rayonnement culturel de l'agglomération boulonnaise.

La tarification 2022/2023 reflète ces orientations :

<b>TARIFICATION 2022/2023</b>	<b>Tarif plein hors CAB</b>	<b>Tarif préférentiel CAB</b>
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<b>22 €</b>	
<b>FRAIS DE SCOLARITÉ</b>		
<b>ÉVEIL/INITIATION</b>		
- Parcours d'éveil (danse, musique, musique et danse ***) - Parcours d'initiation (danse, musique)	<b>196 €</b> 177 €*	<b>83 €</b> 75 €*
Double parcours**	<b>295 €</b> 266 €*	<b>124 €</b> 112 €*
Initiation instrumentale supplémentaire ou pratique collective supplémentaire **	<b>153 €</b>	<b>62 €</b>
<b>CURSUS MUSIQUE <u>ou</u> DANSE</b>		
- Parcours Diplômant (Cycles 1, 2, 3) - Parcours Personnalisé (Cycle 2) ** - Formation Continué (Cycle 3) **	<b>389 €</b> 365 €*	<b>161 €</b> 151 €*
<b>DOUBLE CURSUS MUSIQUE <u>et</u> DANSE **</b>	<b>583 €</b> 547 €*	<b>241 €</b> 226 €*
<b>PRATIQUE INSTRUMENTALE SUPPLÉMENTAIRE **</b>	<b>153 €</b>	<b>62 €</b>
<b>PRATIQUE COLLECTIVE</b>		
Pour une pratique collective (chœur, orchestre, formation musicale, ateliers, danse adulte, ensemble ...) hors cursus diplômant	<b>233 €</b> 211 €*	<b>103 €</b> 93 €*
Pour une pratique collective supplémentaire ( <u>dans la limite de 2 pratiques supplémentaires</u> )	<b>117 €</b>	<b>52 €</b>
<b>MISE À DISPOSITION D'UN INSTRUMENT</b>		
Élève suivant un cours instrumental de niveau initiation ou 1C1 à 2C2	<b>85 €</b>	<b>65 €</b>
Élève suivant un cours instrumental de niveau 2C3 ou supérieur et élève de 25 ans révolus quel que soit le niveau	<b>170 €</b>	<b>130 €</b>

\* tarif applicable à la fratrie si plusieurs enfants inscrits.

\*\* sous réserve de validation pédagogique.

\*\*\* selon règlement des études danse en vigueur.

**FRAIS D'INSCRIPTION**

Le paiement des frais d'inscription est obligatoire au moment de l'inscription ou de la réinscription, y compris pour les disciplines soumises à un test d'entrée. Il engage les familles

et il ne peut donner lieu à aucun remboursement.

## **FRAIS DE SCOLARITÉ**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20220407-09C\_07\_04\_2022-DE

Les frais de scolarité s'entendent à l'année et sont réglés en une fois (ou à défaut en deux fois, à la demande expresse des familles).

Les démissions sont possibles tout au long de l'année mais elles n'exonèrent pas les familles du paiement des frais de scolarité annuels et n'entraînent pas le remboursement de tout ou partie de ces frais, sauf cas dérogatoires précisés dans le règlement intérieur usagers.

Une dérogation est maintenue pour les nouveaux élèves ou les élèves réinscrits ayant opté pour un nouveau cursus au terme d'une période d'essai. Cette période d'essai prend fin le 3<sup>ème</sup> samedi suivant la date de rentrée.

Toute nouvelle inscription en cours d'année ouvre droit à deux semaines d'essai qui, si elles ne sont pas concluantes, n'entraînent pas la facturation des frais de scolarité. Les frais d'inscription restent toutefois dus.

Pour être effective, toute réinscription reste conditionnée à l'acquittement des frais de scolarité de l'année antérieure.

En dehors des dérogations prévues par la présente délibération, le tarif préférentiel CAB est réservé aux usagers pouvant justifier d'une domiciliation dans la CAB au moment de la (ré)inscription selon les modalités précisées dans le règlement intérieur et l'administration.

En dehors des dérogations prévues par la présente délibération, l'exonération des frais de scolarité pour conditions de ressources est réservée aux seuls habitants de la CAB, selon les modalités précisées dans le règlement intérieur.

## **MISE À DISPOSITION D'INSTRUMENT**

Afin d'encourager la pratique musicale, le Conservatoire peut mettre à disposition de ses élèves à titre onéreux des instruments de musique, dont la CAB est propriétaire, selon les modalités suivantes :

- Signature d'une convention annuelle précisant notamment les conditions d'assurance ;
- Et paiement des frais de mise à disposition d'instrument en une fois à la délivrance de l'instrument.

Dans le cadre d'un projet de l'établissement, la mise à disposition temporaire d'instrument à un élève est gratuite.

## **FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ANCIENS ÉLÈVES.**

Afin de permettre aux anciens élèves inscrits au Conservatoire de poursuivre leur pratique musicale ou chorégraphique dans des conditions optimales, une salle peut être mise à leur disposition selon les modalités précisées dans le règlement intérieur usagers et sous réserve de s'acquitter en une fois des frais d'inscription de 44 euros.

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'OBJECTIF D'OUVERTURE.

	Frais d'inscription	Frais de scolarité	Mise à disposition d'un instrument
Élève CAB dont le responsable légal n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu (modalités précisées dans le règlement intérieur)	Non exonéré	Exonéré 100 %	Non exonéré
Élève relevant du dispositif CHAM	Exonéré 100 %		
Ancien élève CHAM à la sortie du dispositif	Non exonéré	Exonéré 100 % la première année puis 50 % la seconde année	
Élève jusque 25 ans révolus, non rattaché fiscalement à un parent et non imposable (modalités précisées dans le règlement intérieur)	Non exonéré	Exonéré 100 %	Non exonéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le  
ID : 062-246200729-20220407-09C\_07\_04\_2022-DE

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'OBJECTIF D'ATTRACTIVITÉ.

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) s'adresse à des élèves souhaitant s'orienter vers les métiers de la musique.

	Frais d'inscription	Frais de scolarité	Mise à disposition d'un instrument
Élève COP	22 €		Tarif préférentiel CAB
Élève jusque 25 ans révolus, en étude sur la CAB (modalités précisées dans le règlement intérieur)			

Le règlement intérieur des usagers précise les modalités d'application de cette politique tarifaire 2022/2023. Il est modifié en conséquence.

**Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sports en date du 8 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'approuver la tarification 2022/2023 du Conservatoire du Boulonnais dans les conditions précisées ci-dessus;
- d'approuver le règlement intérieur usagers 2022/2023 joint à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

## LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT N° 11C\_07\_04\_2022 FONDS COMMUNAUTAIRE PLAI VACANTS DÉGRADÉS – ACTUALISATION

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil communautaire a mis en place le fonds Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAi) vacants dégradés destiné à soutenir les bailleurs sociaux dans leur politique d'amélioration du patrimoine existant et de la sortie de la vacance de ces logements.

Depuis la mise en place de ce fonds communautaire, plusieurs dossiers ont été déposés par les bailleurs sociaux du territoire, que ce soit en démolition ou réhabilitation lourde. Cela a permis de remettre sur le marché plusieurs logements individuels dans l'offre sociale du territoire.

D'autres logements très anciens ont fait l'objet d'une vente à un bailleur social et ont été financés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre afin d'être améliorés et remis en location pour répondre à la demande de logement social du territoire.

Après l'instruction de plusieurs dossiers, il est nécessaire de remettre à jour la liste des opérations ciblées par chacun des bailleurs.

L'annexe 1 à cette délibération détaille la liste actualisée des logements que chacun des bailleurs a transmis à la collectivité et qui répondent à la problématique soulevée.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace – logement et habitat durable – développement durable – Nausicaa – biodiversité et plan climat du jeudi 03 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'adopter l'actualisation du fonds PLAi vacants dégradés ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour mener à bien ce fonds et verser les subventions.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**



ADRESSE DE L'OPÉRATION	DÉVELOPPEMENT
<b>FLANDRE OPALE HABITAT</b>	
10 rue de la Marine Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
50 rue Henri Martin Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
122 rue de la Paix Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
59 rue Porte Gayole Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
82 rue du Camp de Droite Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
4 Barrière Saint-Michel Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
35 rue Anglaise Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
59 rue Louis Seminet Saint-Léonard	Réhabilitation
2 rue Edouard Lalo Wimereux	Démolition
20 rue des Signaux Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation
42 rue Maquétra Saint-Martin-Boulogne	Réhabilitation
<b>PAS-DE-CALAIS HABITAT</b>	
22 rue de Maquétra Saint-Martin Boulogne	Réhabilitation
33 rue Edouard Vaillant Outreau	Réhabilitation
18 rue Cassin Wimereux	Réhabilitation
4 rue Karl Marx Outreau	Réhabilitation
<b>HABITAT DU LITTORAL</b>	
5 Impasse Broutin Boulogne-sur-Mer	Démolition
91 rue Felix Adam Boulogne-sur-Mer	Démolition
8 Impasse Broutin Boulogne-sur-Mer	Démolition
95 rue Albert Calmette Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

**LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**N° 12C\_07\_04\_2022**  
**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE 2022-**  
**2027**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a introduit une réforme essentielle dans la conduite des politiques locales de l'habitat, et donne la possibilité à l'État de déléguer, à leur demande, aux départements ainsi qu'aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération les compétences en matière d'attribution des aides à la pierre.

L'article 301-3 du code de la construction et de l'habitation précise que cette compétence recouvre l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais exerce cette compétence depuis 2006 avec d'excellents résultats. Sa mise en œuvre repose sur la déclinaison du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, adopté en avril 2017 et qui a fait l'objet dernièrement d'une évaluation intermédiaire (2017-2020), évaluation qui a notamment fait ressortir la nécessité de poursuivre les efforts en matière de construction de logements sociaux et de rénovation du parc de logements privés.

Par ailleurs conformément à l'article VI-5-2, la convention de délégation (2016-2021) des aides à la pierre, signée entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et l'Etat, a fait l'objet d'une évaluation finale qui a permis d'examiner sa mise en œuvre au regard des intentions de ses signataires, des objectifs de la politique d'aide au logement définis par l'article L 301-1- du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette évaluation a mis en lumière un bilan positif de la délégation de compétence des aides à la pierre et vient ainsi conforter la nécessité de renouveler cette délégation, tant en faveur du parc public que du parc privé.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais dispose ainsi de tous les éléments requis pour renouveler la convention tant pour le logement public que le logement privé, pour une nouvelle période de 6 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Dans l'esprit de la précédente, cette nouvelle convention transfère l'instruction et les paiements des subventions à la CAB. Les crédits de l'État seront, tant en public qu'en privé, transférés sur le budget communautaire. Après calcul de la subvention et vérification de la réalisation des travaux, la CAB versera les crédits aux bailleurs sociaux, en s'appuyant sur la délibération de programmation et les décisions de subvention ; et aux propriétaires privés, avec la notification de subvention et le procès-verbal de la commission locale d'amélioration de l'habitat.

Il convient de préciser que les aides en faveur du logement social ne comprennent pas les logements prévus dans le cadre des conventions de renouvellement urbain signées par l'Agence nationale de Rénovation Urbaine.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire –  
– logement et habitat durable – développement durable –  
climat du 3 mars 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- de renouveler la délégation de compétences en matière d'attribution des aides à la pierre pour une nouvelle période de six ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention générale de délégation avec l'État et la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à appliquer la procédure de mise en paiement des subventions en faveur du parc public et du parc privé prévue dans ces conventions ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants de fin de gestion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N° 18C\_07\_04\_2022**

**DÉSIGNATION - ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE**

L'association Festival de la Côte d'Opale développe un projet de démocratisation culturelle dans le Boulonnais. Elle organise chaque été un Festival qui met à l'honneur la chanson française dans toute sa diversité et pour toutes les générations à des tarifs accessibles. Elle porte aussi un volet pédagogique de résidence avec les scolaires.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est devenue en 2012 un partenaire financier du Festival de la Côte d'Opale. Dans cette logique et conformément aux statuts de l'association, la CAB dispose d'un siège au conseil d'administration.

**Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »**

**Le CONSEIL décide :**

**- de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association pour le Festival de la Côte d'Opale :**

	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
<b>1</b>	<b>Mireille HINGREZ-CEREDA</b>	<b>Chantal PONCHEL</b>

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE</b>		
<b>LE</b>		
<b>PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS</b>		
<b>LE</b>		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 07 AVRIL 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau

Bruno GOSSELIN - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen

## **Avait donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Hervé LECLERCQ - Condette, donnant pouvoir à Isis VERNIER - CONDETTE  
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Patricia LIBERT - Dannes

## **Étaient absents :**

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 19C\_07\_04\_2022

### DÉLÉGATION DE POUVOIR ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT- MODIFICATION-CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (CGLLS)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Le PRÉSIDENT, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social et de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Les pouvoirs sont accordés au Président sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires et autorisations de virements décidées par le Conseil communautaire.

Par une délibération en date du 09 juillet 2020, le Conseil communautaire a délégué au président un certain nombre d'attributions.

Par une délibération en date du 19 décembre 2019, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, avait notamment décidé d'apporter des subventions d'équipement à Habitat du Littoral, absorbé depuis par la SEM URBAVILEO, dans le cadre d'un protocole de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) 2018-2024 et à hauteur de 6 millions d'euros (6.003.000 € dans le protocole).

Afin de faciliter sur un plan administratif le versement de ces sommes, il est proposé un complément à la liste des pouvoirs accordés par le Conseil communautaire au Président, votée en juillet 2020, comme suit :



« Autoriser le président ou son représentant à signer les décisions et conventions propres à chaque opération en déclinaison du Protocole "Caisse de Garanties du Logement Locatif Social (CGLLS)" concernant la SEM Urbaviléo ».

Il est rappelé que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire d'une part et des attributions qu'il exerce par délégation du Conseil communautaire d'autre part.

**Le CONSEIL décide :**

**- d'ajouter à la liste des pouvoirs attribués par le Conseil communautaire au Président par délibération du 09 juillet 2020 la phrase suivante :**

**« HABITAT – Autoriser le président ou son représentant à signer les décisions et conventions propres à chaque opération en déclinaison du Protocole "Caisse de Garanties du Logement Locatif Social (CGLLS)" concernant la SEM Urbaviléo ».**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## **III**

# **ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU 11 AU 19 AVRIL 2022**

2022\_084\_AG

## Décision du Président

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 autorisant le Président à établir et compléter la liste des bénéficiaires des places achetées par elle avec les différents clubs et associations sportifs dans le cadre des achats de prestations.

Ce marché est un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article L2122-1 du code de la commande publique compte tenu que la Société Anonyme Sportive Professionnelle « Union Sportive Boulogne Côte d'Opale » détient l'exclusivité des droits de commercialisation des espaces promotionnels, des billets sportifs et des prestations de communication.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de prestations avec la SASP USBCO pour un partenariat de match USBCO / SAINT-BRIEUC qui aura lieu le vendredi 6 mai 2022.

Le montant alloué pour ce partenariat est de 10 000€. Il comprend un certain nombre de prestations qui seront détaillées dans le contrat de prestations.

Il comprendra à minima 14 places VIP avec accès salon, une opération « gratuité » pour les jeunes de moins de 16 ans de l'agglomération et la diffusion du logo CAB sur leurs différents supports de communication.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale adjointe des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER  
Le Président

*Transmise au contrôle de légalité le :*  
*Publiée le :*

2022\_085\_AG

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à Monsieur le Président, pour solliciter toute demande de subvention ou de financement auprès d'organismes publics ou privés et en accepter l'attribution. Assumer les obligations pouvant en résulter. Signer les pièces éventuelles.

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Antoine LOGIÉ pour toutes questions relatives aux finances, aux partenariats institutionnels et aux politiques contractuelles,

Considérant l'intérêt de la Communauté d'agglomération du Boulonnais de déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 100.000 € hors taxes auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 afin de cofinancer des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique du Conservatoire à rayonnement départemental du Boulonnais dont le coût total prévisionnel est estimé à 320.000 € hors taxes,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2022 une subvention d'un montant prévisionnel de 100.000 € hors taxes afin de cofinancer des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique du Conservatoire à rayonnement départemental du Boulonnais.

Article 2 : de conclure une convention financière avec l'État qui régit les modalités de versement de la subvention.

Article 3 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 4 : Madame la Directrice générale adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Antoine LOGIE  
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :  
Publiée le :



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ebutelle@agglo-boulonnais.fr](mailto:ebutelle@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)